



ASIGOS CONSEIL INTERCOMMUNAL

Extrait du procès-verbal

Séance du 27 novembre 2024

Présidence : Olivier Amblet

Le Conseil intercommunal de l'ASIGOS

- vu le préavis N° 10-2024 « crédit de construction de CHF 2'195'500.- pour la surélévation du pavillon existant et la création de 4 classes supplémentaires sur le site de Prazqueron à Romanel-sur-Lausanne » du Comité de direction du 17 octobre 2024,
- ouï le rapport de la commission de gestion et des finances,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour

décide

- d'accorder au CODIR un crédit de CHF 2'195'500.- pour la surélévation du pavillon existant et la création de 4 classes supplémentaires sur le site de Prazqueron à Romanel-sur-Lausanne
- d'autoriser le Codir à prendre tous les engagements imposés par le projet du préavis, en vue de sa mise en œuvre
- de financer cette dépense par la trésorerie courante et/ou par l'emprunt ;
- de prendre note que les charges financières, pour la première année, sont estimées à CHF 252'400.-

Ainsi délibéré en séance le 27 novembre 2024.

le Président

Olivier Amblet



la secrétaire

Anne Meier

ASIGOS

Avis affiché le 3 décembre 2024